



SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149
51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
51@se-uns.org
<http://sections.se-uns.org/51/>



Flash infos du 3 juin 2011

(Lire de préférence le flash en pdf)

- 1/ La scolarité obligatoire dès 3 ans... une utopie ?
- 2/ Campagne de recrutement du ministère : la provocation !
- 3/ Santé au travail : postes adaptés
- 4/ Salaires : fin de non-recevoir du gouvernement

1/ La scolarité obligatoire dès 3 ans... une utopie ?

L'école maternelle est un composant essentiel et original du système éducatif français.

Ses effets déterminants sur le développement des enfants, sur les premiers apprentissages et sur la réussite scolaire ultérieure sont reconnus. L'école maternelle doit maintenant être reconnue comme la première étape du socle commun de la scolarité obligatoire.



Rendre obligatoire l'école maternelle, c'est l'instituer définitivement comme vraie école aux yeux de tous :

- les familles, pour qu'elles investissent pleinement cette première scolarité,
- les élus locaux, pour qu'ils reconnaissent ses besoins de fonctionnement
- et les pouvoirs publics, pour qu'ils cessent de la dépouiller.

La maternelle c'est essentiel ! Affirmons-le haut et fort, avant qu'elle ne devienne définitivement en « gisement d'emplois » et qu'on ne lui substitue des jardins d'éveil.

Pour le SE-Unsa, la scolarité obligatoire doit maintenant débiter dès trois ans.

Moi aussi je signe l'appel national > <http://www.se-uns.org/spip.php?article3347>

2/ Campagne de recrutement du ministère : la provocation !

Le Ministère recrute :
« Laura » rêve et « Julien » est ambitieux !

Pour le SE-Unsa, ce n'est pas une campagne de communication qui ramènera les étudiants vers le métier d'enseignant.

La campagne de recrutement lancée par Luc Chatel coûtera 1.35 million d'euros aux contribuables. Elle a pour objectif de faire oublier la désastreuse carte scolaire et tente de faire croire à l'opinion publique que les 17.000 recrutements vont compenser les 16.000 suppressions d'emploi. Au regard des 33.000 départs à la retraite prévus, c'est le double des recrutements qui aurait été nécessaire ! Au-delà, [cette campagne](#) se présente sous la forme de deux affiches qui nous montrent que les stéréotypes sexistes ont la vie dure. D'un côté, une « Laura » éthérée qui rêve et de l'autre, bien sûr, un « Julien » volontaire qui, lui, est bourré d'ambition. Autant de clichés que justement nous essayons de faire dépasser à nos élèves. Merci monsieur le ministre !

Ceci étant, le passage du rêve à la réalité risque d'être brutal pour Laura lorsqu'elle découvrira une réalité du métier difficile, voire anxiogène, qui plus est avec une formation professionnelle initiale indigente.

Quant à l'ambition de Julien, elle se heurtera au mur des réalités, avec un salaire mensuel de 1500 euros alors qu'il est titulaire d'un M2. Au bout de 10 ans de carrière, il pourra espérer atteindre 2000 euros... De quoi passer de l'ambition à la déprime !

Pour le SE-Unsa, ce n'est pas une campagne de communication qui ramènera les étudiants vers le métier d'enseignant. La recette est connue. Pourtant, les ingrédients essentiels manquent cruellement aujourd'hui : une formation professionnelle de qualité, des conditions sereines de travail, une rémunération à la hauteur du niveau de recrutement et un projet éducatif national ambitieux.



3/ Santé au travail : postes adaptés



La rupture professionnelle pour raison de santé est une question à part entière de la problématique Santé au Travail. Un certain nombre de nos collègues, personnels titulaires du 1^{er} et 2nd degré enseignants, personnels d'éducation et d'orientation, chaque année, se trouvent dans cette situation. Ce sont des collègues fragilisés,

démunis, qui ont comme désir le plus profond de continuer à travailler et l'administration n'est pas en mesure de leur donner la possibilité de continuer à travailler

RAPPEL DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT MIS EN ŒUVRE POUR CES PERSONNELS EN DIFFICULTE DE SANTE

1-Aménagement du poste de travail-

- conditions matérielles : salle de cours, équipement spécifique, mise à disposition d'une personne.
- Allègement de service : Limite 1/3 des obligations de service.

2-Postes Adaptés de courte durée (PACD) :

Affectation pour un an, renouvelable 2 fois au sein de l'éducation nationale ou autre. Affectation décidée par le DRH en fonction du projet professionnel de l'intéressé.

3-Postes Adaptés de Longue Durée(PALD) :

Affectation pour 4 ans et pouvant être renouvelée sans limite. Ce type de poste est réservé aux personnels atteints d'une affection chronique invalidante comportant des séquelles définitives.

Ces affectations sont de 2 types : elles peuvent se faire au niveau du CNED (PALD CNED) mais aussi au plan académique (PALD Académique) au sein de l'Education Nationale.

Le SE-UNSA demande :

- une réelle prise en compte de la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).
- une augmentation du nombre de postes adaptés de courte et de longue durée offerts de façon à prendre en compte la réalité des besoins ;
- la possibilité d'être affecté en poste adapté de manière définitive quand, en raison d'une affection avec séquelles définitives, le retour devant les élèves s'avère impossible ;
- l'affectation sur poste adapté maintenue en cas de demande de mutation avec changement d'académie (notamment pour suivre son conjoint) ;
- l'égalité de traitement par un réel cadrage national des postes adaptés de longue durée ;
- la création de postes de reclassement en application des dispositions de la loi du 11 janvier 1984 (article 63) et du décret du 30 novembre 1984 modifié par le décret du 6 mars 2000 concernant les fonctionnaires reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.



4/ Salaires : fin de non-recevoir du gouvernement

Malgré de fortes mobilisations dans tous les secteurs et sur l'ensemble du territoire, le Gouvernement continue à refuser d'entendre les légitimes revendications des agents publics en matière de pouvoir d'achat.

L'UNSA Fonction publique, au cours de l'audience accordée par le Directeur de cabinet du ministre, a rappelé son opposition à la politique d'austérité salariale qui entraîne un appauvrissement des agents publics.

Elle demande l'ouverture immédiate de négociations salariales et l'abandon du dogme du gel du point d'indice. C'est, en effet, l'augmentation de la valeur de ce dernier qui seule permet le maintien du pouvoir d'achat de l'ensemble des agents, fonctionnaires et contractuels, des trois versants de la Fonction publique.

L'UNSA Fonction publique réitère sa demande d'ouverture rapide d'un chantier de rénovation des grilles indiciaires, seule à même de rendre à la Fonction publique son attractivité.

Si le Gouvernement s'entête à refuser d'entendre nos demandes, pour les agents, cela ne fera qu'accentuer le manque de reconnaissance à leur égard et leur désespérance.

Pour l'UNSA Fonction publique, il est plus que temps que le Gouvernement, par un geste fort sur les salaires, redonne de l'espoir à tous les agents des trois versants de la Fonction publique.

Merci de transférer ce flash à vos collègues et de l'afficher en salle des maîtres ou des profs.



J'adhère > <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article6>

Pour se désinscrire de la lettre électronique, envoyez un simple mail en retour avec la mention « désabonnement ».

Vos contacts au Se-UNSA :

1er degré : Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19

Jean-Michel ALA VOINE / 06 14 25 30 61

Benoît FOLB / 06 14 25 29 64

2nd degré :

Patrice BARTHELEMY / 06 14 25 29 58 / 2nd degré Enseignement PRO

Philippe GARET / 06 14 25 30 00 / 2nd degré Lycées Collèges